



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 3 de l'ordre du jour

Module thématique du cycle d'application 2008-2009

(session directive)

Rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	2
A. Ouverture et durée de la session	2
B. Ordre du jour et organisation des travaux	2
C. Travaux de la session	3
D. Participation	5
E. Documentation	6
II. Projet de texte de négociation de la Présidente.	6
A. Agriculture.	8
B. Développement rural.	12
C. La terre.	14
D. Sécheresse	16
E. Désertification.	18
F. Afrique.	20
G. Corrélations et questions intersectorielles, y compris les moyens d'exécution	24
III. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale	27



I. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Réunion préparatoire intergouvernementale de la dix-septième session de la Commission du développement durable s'est tenue à New York du 23 au 27 février 2009, conformément à la résolution 2007/234 du Conseil économique et social. Elle a comporté 10 séances. Des débats interactifs sur les thèmes de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique ont été tenus parallèlement lors des 3^e à 8^e séances, du 24 au 26 février 2009. Des débats interactifs sur les obstacles et les contraintes que les petits États insulaires en développement doivent surmonter dans les six domaines thématiques ont eu lieu à la 2^e séance, le 23 février. Des débats interactifs sur les corrélations et les questions intersectorielles (dont les moyens d'exécution) se rapportant aux mêmes thèmes ont eu lieu à la 9^e séance, le 27 février.

2. La session a été ouverte par la Présidente de la dix-septième session de la Commission du développement durable, Gerda Verburg (Pays-Bas), qui a fait une déclaration liminaire.

3. À la 1^{re} séance, le 23 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

4. À la même séance, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a présenté les rapports du Secrétaire général sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre s'agissant de l'agriculture (E/CN.17/2009/3), du développement rural (E/CN.17/2009/4), de la terre (E/CN.17/2009/5), de la sécheresse (E/CN.17/2009/6), de la désertification (E/CN.17/2009/7), de l'Afrique (E/CN.17/2009/8), de l'interdépendance et des questions intersectorielles (E/CN.17/2009/9).

5. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la République tchèque (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de la Grenade (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), des Tonga (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), d'Oman (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États arabes), du Sénégal (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique), du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de l'Australie.

B. Ordre du jour et organisation des travaux

6. À sa 1^{re} séance, le 23 février, la Réunion préparatoire intergouvernementale a adopté son ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figuraient dans le document E/CN.17/IPM/2009/1. L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 2. Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre :
 - a) Agriculture;
 - b) Développement rural;
 - c) Terre;
 - d) Sécheresse;
 - e) Désertification;
 - f) Afrique.
 3. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale.
7. À la même séance, il a été convenu que les candidats aux postes de vice-président approuvés par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes – Kaïre Munionganda Mbuende (Namibie), Tania Raguz (Croatie) et Ana Bianchi (Argentine), respectivement – assumeraient leurs fonctions à la Réunion préparatoire intergouvernementale en attendant d'être officiellement élus au début de la dix-septième session de la Commission. La Réunion a ensuite été informée que M^{me} Raguz exercerait également les fonctions de rapporteur à la dix-septième session de la Commission et à la Réunion préparatoire intergouvernementale.

C. Travaux de la session

8. Également à la 1^{re} séance, le 23 février, le Vice-Président désigné, M. Mbuende (Namibie), a fait une déclaration sur les conclusions de la réunion régionale sur le thème « L'agriculture africaine au XXI^e siècle : relever les défis, en réalisant une révolution verte durable », qui s'est tenue à Windhoek les 9 et 10 février 2009.
9. À la même séance, le Vice-Président, Javad Amin Mansour (République islamique d'Iran), a fait une déclaration sur les conclusions de la réunion intersessions sur le thème « Atelier de renforcement des capacités pour améliorer la productivité agricole, l'efficacité de l'utilisation de l'eau et les moyens de subsistance en milieu rural », qui s'est tenue à Bangkok du 28 au 30 janvier 2009.
10. Toujours à la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a présenté, au nom des commissions régionales, les perspectives régionales sur les politiques et mesures envisageables concernant les six thèmes de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique en évoquant les obstacles et les contraintes propres aux régions qui ont été recensés au cours de l'année de la session d'examen.
11. À la 2^e séance, le 23 février, les représentants des grands groupes ont présenté leurs vues sur les politiques et mesures envisageables concernant les six thèmes figurant dans la note du Secrétariat (E/CN.17/2009/10) intitulée « Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique ». Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (au nom

du groupe des femmes); SustainUS (au nom du groupe des enfants et des jeunes); Tebtebba-Centre international des populations autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques (au nom du groupe des populations autochtones); Heifer International (au nom du groupe des organisations non gouvernementales); Local Governments for Sustainability (au nom du groupe des autorités locales); la Confédération internationale des syndicats libres (au nom du groupe des travailleurs et des syndicats); Croplife International (au nom du groupe des entreprises et de l'industrie); le Conseil international pour la science (au nom du groupe des communautés scientifiques et technologiques); et de la Fédération internationale des producteurs agricoles (au nom du groupe des agriculteurs).

12. Les grands groupes étaient représentés par 38 organisations accréditées. Leurs vues quant aux politiques et mesures envisageables pour les thèmes de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique ont été prises en compte dans les débats thématiques qui se sont déroulés durant toute la semaine. Des représentants de quatre grands groupes ont participé en tant qu'experts aux débats thématiques et les représentants de chaque grand groupe ont été invités à formuler des observations finales à la fin de la réunion.

13. À la 2^e séance, il a été organisé une table ronde interactive sur les politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre, pour les six thèmes de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique, s'agissant des petits États insulaires en développement. Les invités étaient Djaheezah Subratty (Ministère de l'environnement, Maurice), Donovan Stanberry (Ministère de l'agriculture, Jamaïque) et Ali'ioaiga Feturi Elisaia (Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies). La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

14. À ses 3^e et 4^e séances, le 24 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur le thème de l'agriculture, consacrée aux politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre. Les invités étaient Sara Scherr, fondatrice et Présidente-Directrice générale d'ECOagriculture Partners, et Norman T. Uphoff, professeur de sciences politiques et d'agriculture internationale à Cornell University. La Vice-Présidente désignée, M^{me} Raguz, a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

15. À ses 4^e et 5^e séances, les 24 et 25 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur le thème du développement rural, consacrée aux politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre. Les invités étaient Tim Hanstad, Président-Directeur général de l'Institut de développement rural, et Rosalud de la Rosa, Présidente fondatrice de l'organisation Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management. La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

16. À sa 5^e séance, le 25 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur le thème de la terre, consacrée aux politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre. Les invités étaient Harold Liversage, conseiller en matière de propriété foncière pour le Fonds international de développement agricole, John W. Bruce, directeur d'un cabinet de consultants, Land and Development Solutions International, et Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

17. À sa 6^e séance, le 25 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur le thème de la sécheresse, consacrée aux politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre. Les invités étaient Constance L. Neely, Vice-Présidente chargée des activités de plaidoyer à Heifer International, et Jeff Herrick, chercheur au Jornada Experimental Range (Service de la recherche agricole du Ministère de l'agriculture des États-Unis). La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

18. À sa 7^e séance, le 26 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur le thème de la désertification, consacrée aux politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre. Les invités étaient Alemneh Dejene, responsable des politiques de développement durable au Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et Melchiade Bukuru, Chef du bureau de liaison de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à New York. La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

19. À sa 8^e séance, le 26 février, la Réunion a tenu une table ronde interactive sur le thème de l'Afrique, consacrée aux politiques et mesures envisageables pour accélérer la mise en œuvre. Les invités étaient Kaddu Sebuya, Directeur des projets techniques (African Wildlife Foundation), et Kobie Brand, Directeur régional du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement – autorités locales pour la durabilité au Secrétariat pour l'Afrique. La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

20. À sa 9^e séance, le 27 février, la Réunion intergouvernementale préparatoire a tenu un débat interactif sur les grandes orientations et actions possibles pour lever les contraintes et obstacles en ce qui concerne les liens d'interdépendance existant entre les six domaines thématiques qu'étaient l'agriculture, le développement rural, la terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique, de même que des questions intersectorielles, notamment les moyens de mise en œuvre. Les experts invités étaient Erik Fernandes, conseiller pour l'agriculture et le développement rural à la Banque mondiale, Nnimmo Bassey, militant des droits de l'homme et de l'environnement et Directeur exécutif de l'Environmental Rights Action, et Paul Collier, professeur d'économie au Département d'économie de l'Université d'Oxford. La Présidente a résumé les principaux points abordés lors du débat interactif.

D. Participation

21. Ont participé à la session des représentants de 51 États membres de la Commission du développement durable. Ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et de grands groupes.

22. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.17/IPM/2009/INF/1.

E. Documentation

23. La Réunion intergouvernementale préparatoire était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les grandes orientations et actions possibles pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre : agriculture (E/CN.17/2009/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès : développement rural (E/CN.17/2009/4);

c) Rapport du Secrétaire général sur les options politiques et mesures envisagées pour accélérer les progrès : la terre (E/CN.17/2009/5);

d) Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : sécheresse (E/CN.17/2009/6);

e) Rapport du Secrétaire général sur les politiques et mesures pour accélérer l'exécution : désertification (E/CN.17/2009/7);

f) Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'action et mesures propres à accélérer les progrès de la mise en œuvre : Afrique (E/CN.17/2009/8);

g) Rapport du Secrétaire général sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : interdépendance et questions intersectorielles (E/CN.17/2009/9);

h) Note du Secrétariat sur les priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'agriculture, du développement rural, de la terre, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique (E/CN.17/2009/10);

i) Lettre datée du 15 juillet 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant une déclaration des ministres africains émanant de la retraite ministérielle, tenue à Glen Cove, New York, les 10 et 11 mai 2008 (E/CN.17/2009/12).

II. Projet de texte de négociation de la Présidente

24. La Présidente a proposé de transmettre le projet de texte de négociation suivant à la Commission pour qu'elle l'examine en mai 2009 :

La Commission du développement durable,

Réaffirmant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 sur les responsabilités communes mais différenciées, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

Réaffirmant aussi le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Déclaration de Doha sur le financement du développement adoptée à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Réaffirmant que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont les piliers interdépendants et complémentaires du développement durable,

Réaffirmant aussi que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de production et de consommation non viables, ainsi que la protection et la gestion du stock de ressources naturelles sur lequel repose le développement économique et social, sont des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement,

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies adoptée à Rome, le 5 juin 2008,

Prenant note des documents issus des deux réunions intersessions de la Commission, tenues à Bangkok du 28 au 30 janvier 2009 et à Windhoek les 9 et 10 février 2009, à savoir le résumé des recommandations de l'atelier de renforcement des capacités pour l'amélioration de la productivité agricole, de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des moyens de subsistance en milieu rural et la déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur le thème « L'agriculture africaine au XXI^e siècle : relever les défis, en réalisant une révolution verte durable »,

Soulignant que les six questions inscrites à l'ordre du jour des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable sont étroitement interdépendantes et que les politiques et mesures envisagées pour chacune d'entre elles peuvent être simultanément bénéfiques aux autres,

Soulignant également qu'il est impératif de traiter les questions intersectorielles et leurs aspects interdépendants de la manière définie par la Commission à sa onzième session pour réaliser un développement durable,

Notant que l'agriculture et le développement rural sont depuis de nombreuses années négligés par les gouvernements et par la communauté internationale,

Profondément préoccupée par le fait que la communauté internationale doit maintenant faire face au défi des graves effets sur le développement de multiples crises et problèmes mondiaux liés entre eux, comme l'insécurité alimentaire, les prix élevés des produits alimentaires et l'instabilité des prix et de l'approvisionnement en nourriture et en énergie, les changements climatiques et la crise financière mondiale, qui risquent d'entraver la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente de la rareté croissante de nombreuses ressources naturelles et des revendications concurrentes quant à leur utilisation,

Convaincue que les défis à relever sont urgents et qu'il faut absolument engager une action audacieuse, déterminée et novatrice pour surmonter les crises, qui permette de conserver les gains de développement réalisés dans les dernières décennies et d'accélérer la marche vers le développement durable,

Reconnaissant qu'il faut pour cela réaliser une révolution verte durable, avec au centre les agriculteurs et les communautés rurales, en combinant les connaissances et les pratiques traditionnelles propres aux divers écosystèmes agricoles avec les meilleures sciences, technologies et méthodes disponibles en matière de gestion durable des terres, des cultures, des sols, de l'élevage et des eaux,

Constatant avec satisfaction que les expériences et les bonnes pratiques ayant réussi sur le terrain sont nombreuses et que le principal défi réside dans la manière de reproduire, d'adapter et d'améliorer ces expériences et ces pratiques,

Persuadée que la mise en œuvre des stratégies doit être participative et englober la consultation locale et la participation de toutes les parties prenantes à la prise de décisions,

Prenant acte du rapport de la seizième session de la Commission et de la Réunion préparatoire intergouvernementale pour sa dix-septième session,

Prenant acte également des dispositions et décisions ayant déjà fait l'objet d'un accord au sujet du module thématique, y compris les décisions prises à la huitième session de la Commission du développement durable (voir E/CN.17/2000/20),

Décide d'engager les gouvernements et les organismes des Nations Unies, en partenariat avec les grands groupes et les autres parties prenantes, à prendre en charge la mise en œuvre des dispositions énoncées dans l'annexe à la présente résolution.

Annexe

A. Agriculture

1. Ces dernières années, l'agriculture est redevenue une priorité des politiques nationales et internationales. Elle est au cœur du développement durable, essentielle à la réponse aux besoins liés à la sécurité alimentaire d'une population mondiale croissante et inextricablement liée à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut absolument accroître la productivité agricole en utilisant des moyens à la fois équitables sur le plan social et viables du point de vue de l'environnement. Les agriculteurs, surtout les petits exploitants agricoles, doivent être les principaux acteurs d'une révolution verte durable lancée localement, et un équilibre judicieux et des rapports d'intérêt réciproque doivent s'instaurer entre les petites et les grandes entreprises agricoles. Cette révolution verte doit être adaptée aux écosystèmes agricoles et aux climats locaux et s'inspirer des connaissances et des expériences locales tout en tirant parti des sciences, des technologies et du savoir-faire les plus perfectionnés disponibles. L'agriculture est largement tributaire du climat et sensible aux changements climatiques, et des pratiques agricoles viables sont susceptibles de contribuer considérablement aussi bien à l'adaptation à ces changements qu'à l'atténuation de leurs conséquences. Des pratiques viables en matière de gestion des sols, des terres, de l'élevage et des eaux, ainsi que des cultures adaptées et résistantes sont essentielles. Pour réaliser une révolution verte durable, il faudra prendre les mesures suivantes sur les plans local, national, régional et mondial :

- a) *Accroître la productivité et la viabilité agricoles* et, dans ce contexte :
- i) Employer des méthodes scientifiques de gestion agricole et de nouvelles technologies qui mettent à profit le potentiel génétique des plantes existantes et la connaissance de la biologie des sols, tout en menant des travaux de recherche-développement sur les améliorations génétiques envisageables;
 - ii) Promouvoir l'utilisation de techniques améliorées en matière de conservation des sols, surtout pour restaurer les terres dégradées;
 - iii) Encourager l'adoption de pratiques agricoles écosystémiques telles que l'agriculture de conservation et, lorsqu'il y a lieu, l'agriculture biologique, en faisant le plus possible appel aux ressources locales;
 - iv) Intensifier les investissements publics et les mesures d'incitation, en particulier pour aider les petits producteurs à accroître la production tirée des cultures vivrières traditionnelles et au bétail et pour accélérer la transition vers des pratiques plus viables;
 - v) Conserver sur place, et dans des banques de gènes, la riche biodiversité qui renforce la résistance des cultures et accroît la sécurité alimentaire;
 - vi) Adopter une approche intégrée de la gestion et du contrôle des espèces envahissantes, qui font peser une lourde menace sur la biodiversité, les moyens de subsistance locaux, la sécurité alimentaire, l'environnement et la santé humaine;
 - vii) Apporter un appui ciblé et en temps voulu aux agriculteurs, en particulier aux petits exploitants agricoles, dans les pays en développement, pour leur permettre d'accéder à des moyens abordables afin d'accroître leur production agricole;
 - viii) Instituer des programmes efficaces de contrôle des pesticides afin de limiter les risques encourus par les agriculteurs, les travailleurs agricoles, les communautés rurales, les consommateurs et l'environnement naturel et encourager le recours à la gestion intégrée de la lutte contre les ravageurs;
 - ix) Mettre davantage de crédits et d'autres moyens de financement à la disposition des agriculteurs, en particulier des petits exploitants agricoles, des agricultrices et des coopératives rurales, y compris à l'aide de subventions et de garanties sur les prêts et de microcrédits;
- b) *Instaurer un environnement très propice à l'agriculture* et, dans ce contexte :
- i) Créer les conditions favorables à l'essor de l'agriculture et des entreprises rurales, y compris en garantissant mieux les statuts d'occupation, en investissant dans l'infrastructure, en renforçant les institutions rurales et en accordant dans les zones rurales un large accès aux soins de santé, à une éducation et à une formation de qualité;
 - ii) Augmenter la part du budget national consacrée à l'agriculture, ainsi que la part de l'aide publique dédiée au développement agricole et rural, et mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires de toutes provenances;

iii) Encourager l'accroissement des investissements directs, y compris les investissements étrangers directs, dans le secteur agricole des pays en développement, d'Afrique en particulier, afin de contribuer à l'augmentation de la production agricole dans ces pays;

iv) Intensifier l'investissement national et international dans la recherche-développement en matière d'agriculture et d'élevage, y compris dans les centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, et allouer des ressources à la recherche sur les changements climatiques, les variétés de cultures adaptées et résistantes et les systèmes agricoles adaptés aux changements climatiques;

v) Établir des liens entre les institutions de recherche, les services de vulgarisation et les systèmes agricoles et les resserrer, en formant les agriculteurs et en leur donnant les moyens d'être créatifs et de se faire agents de vulgarisation;

vi) Fournir une assistance technique et financière accrue aux pays en développement afin de les aider à renforcer leur capacité d'innovation, ainsi que leurs services de formation et de vulgarisation concernant l'agriculture, la pisciculture, l'élevage et les systèmes intégrés d'agroforesterie;

c) *Gérer durablement les utilisations concurrentes des ressources en terre et en eau* et, dans ce contexte :

i) Mettre en œuvre des programmes efficaces de mise en valeur et de gestion des ressources en eau, y compris au niveau des bassins, et améliorer l'efficacité de l'irrigation et des pratiques de gestion de l'eau dans les exploitations agricoles de manière à surmonter les pénuries d'eau et à accroître la sécurité alimentaire;

ii) Tirer avantage des possibilités offertes par la production de biocombustibles durables pour accroître le revenu des agriculteurs, attirer des investissements dans le secteur agricole et contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire, et pour atténuer les conséquences des changements climatiques en empêchant la concurrence autour des terres arables productives et le déplacement des petits agriculteurs et éleveurs;

iii) Mener de nouvelles recherches et mettre au point une deuxième et une troisième générations de biocombustibles;

iv) Stimuler la coopération scientifique et technique, y compris la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, en matière de développement, entre autres, d'une production bioénergétique durable et d'une agriculture des terres arides et semi-arides, et en matière de lutte contre la désertification;

d) *Mettre au point des chaînes de valeur agricoles viables et améliorer l'accès des agriculteurs au marché* et, dans ce contexte :

i) Développer de manière durable la production et la commercialisation de cultures de qualité et la transformation de produits agricoles de valeur, y compris en augmentant la contribution des produits autochtones à l'industrie touristique;

- ii) Diffuser plus largement les technologies avant et après récolte pour permettre aux agriculteurs d'obtenir de leurs récoltes une plus forte valeur ajoutée;
 - iii) Mettre au point des installations d'analyse du matériel de transformation et de meilleures techniques de conservation des aliments, afin d'en améliorer la qualité et la sécurité;
 - iv) Créer des institutions commerciales agricoles efficaces, y compris des infrastructures de marché à petite échelle, et des réseaux de distribution, et améliorer l'accès des agriculteurs et des organisations d'agriculteurs aux informations commerciales en faisant appel aux technologies de l'information et des communications;
 - v) Promouvoir l'intégration commerciale régionale, y compris en Afrique, pour élargir les marchés et favoriser les économies d'échelle dans les industries de transformation des produits agricoles et dans la production d'intrants agricoles;
 - vi) Appuyer les entreprises de production et de transformation agricoles des pays en développement pour leur permettre de satisfaire aux normes sanitaires et phytosanitaires convenues;
 - vii) Aider les pays en développement à diversifier leur agriculture et leur base économique rurales et à se doter des moyens d'être compétitifs en matière d'exportation grâce à des initiatives d'aide au commerce;
 - viii) Assurer aux exportations agricoles des pays en développement, notamment celles de produits agricoles transformés, un meilleur accès aux marchés;
 - ix) Promouvoir un système de commerce multilatéral, ainsi que des accords d'échanges régionaux plus favorables à l'agriculture, notamment en éliminant les subventions qui faussent les échanges dans les pays développés;
- e) *Garantir un accès aux filets de sécurité alimentaire et sociale* et, dans ce contexte :
- i) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire, y compris des systèmes d'information et d'alerte rapide et des filets de sécurité sociale, afin de réduire les risques et d'atténuer les effets de la hausse des prix des produits alimentaires sur les personnes les plus vulnérables;
 - ii) Encourager l'achat de produits alimentaires locaux, en rattachant l'aide alimentaire à la mise en place d'une production agricole et de capacités de commercialisation localement viables;
 - iii) Inviter les institutions financières internationales et les autres organismes de financement, le cas échéant, à mettre en place des procédures simplifiées pour permettre le décaissement rapide de fonds aux fins de l'achat d'intrants alimentaires et agricoles;
 - iv) Constituer et mettre en place des réserves ou des stocks de sécurité pour favoriser une intervention rapide dans les situations humanitaires et assurer un

approvisionnement régulier lorsque l'alimentation de base vient à manquer dans les situations de catastrophe et autres situations d'urgence;

v) Améliorer et coordonner les mesures d'intervention de la communauté internationale face aux crises alimentaires ainsi que l'appui sur le long terme du secteur agricole;

vi) Renforcer l'analyse et la surveillance des marchés de denrées et des marchés à terme afin de limiter les effets de la spéculation sur l'instabilité des prix.

B. Développement rural

2. Le développement rural durable est indispensable à la viabilité économique, sociale et environnementale des nations. Il est essentiel à l'élimination de la pauvreté qui, à l'échelle mondiale, est majoritairement rurale. Une agriculture saine et dynamique est à la base du développement rural et crée des liens étroits avec les autres secteurs économiques. L'intégration économique étroite des zones rurales avec les zones urbaines voisines et la création d'emplois dans le secteur non agricole sont susceptibles d'atténuer les disparités de revenus entre zones urbaines et zones rurales et d'encourager la rétention des personnes qualifiées, y compris des jeunes, dans les zones rurales. Le potentiel de création d'emplois ruraux est considérable, non seulement dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation des produits agricoles et de l'industrie rurale, mais aussi dans ceux de la construction des infrastructures rurales et de la gestion des ressources naturelles. L'investissement dans l'infrastructure et dans la santé et l'éducation rurales est indispensable au développement durable. La vulnérabilité des ruraux pauvres face à la crise économique et financière et aux changements climatiques doit être surmontée. À cet égard, des mesures doivent être prises pour :

a) *Accroître le capital social et la capacité de résistance des communautés rurales* et, dans ce contexte :

i) Autonomiser les femmes et les petits exploitants agricoles, notamment grâce à un statut d'occupation sûr, y compris en ce qui concerne l'héritage;

ii) Promouvoir un accès équitable aux terres, à l'eau, aux ressources financières et aux technologies pour les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables;

iii) Offrir aux agriculteurs des pays en développement des mécanismes qui leur permettent de mieux gérer les divers risques auxquels ils doivent faire face, qu'il s'agisse des prix, des intempéries, du climat ou des catastrophes naturelles, notamment grâce à l'aide humanitaire, et en favorisant le développement des assurances dans le secteur agricole;

iv) Utiliser efficacement les connaissances traditionnelles et autochtones dans la gestion des ressources de manière à relever le double défi de la conservation de ces ressources et de l'élimination de la pauvreté;

v) Renforcer la capacité d'adaptation des communautés rurales face aux catastrophes naturelles et aux conflits et leur capacité de se relever;

vi) Promouvoir et élargir les activités de relèvement à forte intensité de main-d'œuvre plutôt que les programmes à forte intensité de capital;

b) *Renforcer le potentiel humain des populations rurales* et, dans ce contexte :

- i) Améliorer les infrastructures sanitaires rurales, assurer la formation et augmenter le nombre des professionnels de la santé et maintenir en place les systèmes de soins de santé primaires dans les zones rurales, en Afrique en particulier, aux fins de la prévention et du traitement efficaces des maladies;
- ii) Assurer l'éducation de base, la formation professionnelle et la formation à la création d'entreprises afin de créer des capacités au sein des communautés rurales, parmi les jeunes et les femmes en particulier;

c) *Investir dans les infrastructures et les services indispensables aux communautés rurales* et, dans ce contexte :

- i) Accroître l'investissement public et privé dans l'infrastructure des zones rurales, y compris les routes, voies d'eau et systèmes de transport, installations d'entreposage, installations réservées à l'élevage, systèmes d'irrigation, services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et réseaux d'électricité, d'information et de communications;
- ii) Améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables, y compris des sources d'énergie renouvelables et de substitution pour le développement rural;
- iii) Accroître l'accès à un approvisionnement en eau salubre et à des services d'assainissement adéquats;
- iv) Améliorer l'accès des populations rurales aux technologies de l'information et des communications;
- v) Mettre en place des services ruraux publics et privés qui utilisent le potentiel de ces technologies, y compris des services bancaires par téléphone mobile et des services de vulgarisation par voie électronique;

d) *Stimuler la création d'emplois et de possibilités de revenus dans les zones rurales* et, dans ce contexte :

- i) Encourager la diversification et l'orientation vers des activités non agricoles;
- ii) Accorder des crédits et d'autres formes d'appui aux activités hors exploitation;
- iii) Consolider les liens entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie rurale;
- iv) Encourager le tourisme durable en tant que complément précieux de l'activité agricole, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles;
- v) Accroître l'accès des populations rurales aux marchés et aux services financiers, y compris aux microcrédits, garanties de prêts et capitaux d'investissement;
- vi) Avoir recours à des politiques et à des moyens qui permettent de renforcer la prestation des services écosystémiques;

vii) Encourager la collecte, la synthèse et l'analyse des données afin de faire mieux comprendre la contribution des activités non agricoles à la réduction de la pauvreté et à la création de revenus dans les zones rurales.

C. La terre

3. La terre joue un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement rural. Une gestion durable des terres présente de nombreux avantages : elle contribue notamment à la durabilité de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, et permet d'assurer des services écosystémiques, de piéger le carbone et de réguler le climat. Les politiques foncières doivent promouvoir une gestion durable des terres ainsi qu'une administration efficace, une planification intégrée et un accès équitable aux biens fonciers. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Promouvoir des pratiques viables et intégrées en matière de gestion et d'aménagement fonciers* et, dans ce contexte :

i) Établir un équilibre entre la viabilité écologique, les moyens de subsistance ruraux et la productivité alimentaire dans les politiques d'aménagement et de gestion des biens fonciers;

ii) Mettre en œuvre des stratégies à long terme en matière d'utilisation des sols et d'aménagement des espaces;

iii) Renforcer les capacités nationales en vue d'adopter une approche intégrée de la gestion des terres, y compris dans le cadre de l'aménagement des zones rurales et urbaines;

iv) Renforcer les partenariats et la participation de toutes les parties prenantes à l'aménagement et à la gestion des terres afin de parvenir à une entente sur l'allocation et la gestion des ressources foncières et d'intégrer les objectifs communautaires et les connaissances autochtones;

v) Incorporer une infrastructure écologique dans les plans d'aménagement des terres et aider les communautés à répertorier les terres qu'il faut conserver et celles qui serviraient le plus au développement;

vi) Promouvoir une administration transparente et décentralisée des biens fonciers;

vii) Adopter des mesures d'incitation, notamment d'ordre financier, pour attirer les investissements publics et privés dans la gestion durable et la réduction de la dégradation des terres et assurer aux petits exploitants agricoles l'accès au crédit;

viii) Promouvoir la gestion durable des forêts en tant que partie intégrante de la gestion durable des sols;

ix) Accroître la diffusion et l'adoption de pratiques, de produits et de technologies sûrs fondés sur la science et propices à l'utilisation viable des ressources foncières, en tenant compte des conditions locales;

x) Créer dans les pays en développement des centres d'excellence axés sur la politique foncière et l'occupation et la gestion des terres;

- xi) Mettre au point un ensemble d'indicateurs en vue de l'examen, du suivi et de l'évaluation des politiques foncières;
 - xii) Faire appel aux meilleures technologies disponibles en vue de la gestion viable des terres, y compris un Système d'information géographique pour l'administration foncière et la planification municipale, l'imagerie satellite pour les levés d'occupation des sols et les stations de référence à fonctionnement continu pour les levés topographiques;
 - xiii) Mettre en place des outils de gestion des risques qui permettent d'améliorer la résistance des sols;
 - xiv) Constituer des réseaux de gestion des connaissances et une base de données sur les experts des questions foncières;
 - xv) Promouvoir l'échange d'informations au sujet des technologies nouvelles et perfectionnées et des bonnes pratiques, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud;
- b) *Réduire la dégradation des sols et remettre en état les terres dégradées* et, dans ce contexte :
- i) Conserver et protéger les ressources en terres et en sols, notamment dans les zones arides et semi-arides, grâce à des méthodes telles que l'agriculture de conservation, l'agroforesterie, l'écoagriculture, la diversification et la réduction du travail du sol;
 - ii) Mettre en œuvre des politiques axées sur les causes directes et indirectes de la dégradation, comme la désertification, l'érosion, la salinisation, la pollution et l'urbanisation, et tendant à la récupération de l'intégrité physique des sols, l'amélioration du contenu en nutriments et l'augmentation de la quantité de matières organiques;
 - iii) Renforcer les capacités et utiliser les instruments et les technologies existants et nouveaux pour surveiller la qualité des sols et la dégradation des terres et pour évaluer les informations biophysiques et socioéconomiques connexes;
- c) *Gérer les ressources en eau et en terres de manière intégrée* et, dans ce contexte :
- i) Promouvoir l'utilisation rationnelle et durable des ressources en eau, y compris les eaux souterraines, et établir un équilibre entre les diverses utilisations de l'eau et les écosystèmes;
 - ii) Établir les modalités de gestion et les corrélations appropriées entre les ressources;
 - iii) Resserrer la coordination et la coopération parmi les autorités responsables de la gestion des ressources en eau et en terres;
 - iv) Accroître l'efficacité de l'irrigation et la récupération des eaux de pluie;
 - v) Réduire l'érosion côtière et les pertes de terres dues à l'élévation du niveau de la mer, en particulier dans les petits États insulaires en développement;

- vi) Régler les problèmes d'intrusion d'eau salée dans les réserves d'eau douce et dans les terres arables, en particulier dans les petits États insulaires en développement;
- d) *Établir un régime foncier clair et sûr, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes vulnérables et, dans ce contexte :*
 - i) Mettre en place un système bien défini d'occupation et d'enregistrement des biens fonciers, associé à un système d'administration efficace, pour aider à promouvoir les investissements et la bonne gestion des terres en faisant appel aux techniques informatiques de pointe;
 - ii) Renforcer le cadre institutionnel et judiciaire relatif à l'administration des droits de propriété, y compris la reconnaissance des régimes d'occupation coutumière et les pratiques locales;
 - iii) Mettre en place des mécanismes de diffusion des informations et des campagnes d'éducation civique sur le droit foncier;
 - iv) Concevoir un ensemble d'options pour recenser et reconnaître toutes les formes de droit foncier;
 - v) Accorder des droits fonciers sûrs et applicables aux femmes, aux peuples autochtones et aux communautés locales;
 - vi) Assortir les politiques favorables à l'accès sûr aux terres de mesures d'appui à l'utilisation productive des ressources foncières, y compris la formation des agriculteurs et l'accès au crédit;
- e) *Organiser et assurer l'accès équitable aux systèmes fonciers et, dans ce contexte :*
 - i) Faire en sorte que les droits de pâturage des éleveurs soient suffisamment protégés;
 - ii) Élargir l'accès des pauvres aux terres en développant des marchés de location et de crédit-bail;
 - iii) Assurer l'accès à l'inscription au cadastre, en particulier pour les pauvres des zones rurales et urbaines;
 - iv) Permettre aux femmes de participer de manière équitable à la prise de décisions concernant la gestion et l'aménagement des terres ainsi que l'accès à ces terres.

D. Sécheresse

4. La sécheresse continue de menacer les moyens de subsistance de millions de personnes. Il faut la combattre pour réaliser les objectifs de développement durable et améliorer les conditions de vie des millions de personnes qui vivent dans les régions touchées. Les effets des changements climatiques intensifient le risque de sécheresse, ainsi que la nécessité d'une gestion efficace à cet égard. La question de la sécheresse doit être abordée de façon intégrée avec les autres thèmes du cycle actuel de la Commission du développement durable, compte tenu des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les stratégies de prévention et de gestion de la sécheresse devraient être incorporées dans les pratiques agricoles

viables, la conservation des sols, la diversification des cultures et la gestion intégrée des bassins fluviaux. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Créer un environnement solide favorable à des mesures de préparation aux situations de sécheresse et d'atténuation de leurs effets* et, dans ce contexte :

- i) Élaborer des stratégies nationales de réduction des risques de sécheresse;
- ii) Encourager des approches plus anticipatives de la gestion du risque de sécheresse;
- iii) Promouvoir et utiliser des systèmes nationaux et régionaux d'information, de prévision et d'alerte rapide pour diffuser des informations fiables auprès des communautés vivant dans des régions à risque afin de leur permettre de prendre les mesures appropriées et d'obtenir en même temps le soutien voulu de leurs gouvernements respectifs et de la communauté internationale;
- iv) Recourir au boisement et au reboisement pour prévenir la sécheresse, la désertification et les effets nocifs des changements climatiques;
- v) Promouvoir un suivi et une gestion durable des stocks souterrains de carbone de manière à tirer parti au maximum du potentiel du sol en tant que puits de carbone;
- vi) Promouvoir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et les partenariats en vue de renforcer les capacités et accroître l'efficacité en matière de planification, de suivi et de réalisation des projets de lutte contre la sécheresse;

b) *Consolider la base de connaissances et l'échange d'informations sur la sécheresse* et, dans ce contexte :

- i) Investir dans la recherche, la collecte de données probantes, y compris par la télédétection, et la normalisation des informations afin de mesurer les risques et de prévoir, planifier et gérer les situations de sécheresse;
- ii) Promouvoir l'échange d'informations, de données d'expérience et d'enseignements en matière de gestion et de réduction des risques de sécheresse et sensibiliser l'opinion aux pratiques traditionnelles et évolutives;
- iii) Définir des indicateurs et des échéances nationaux concernant la sécheresse et la désertification et élaborer sur Internet les systèmes d'information qui s'y rapportent;
- iv) Créer un indice uniformisé et normalisé de mesure de la sécheresse qui puisse être utilisé dans le monde entier, dans les diverses conditions de sécheresse et dans tous les écosystèmes, afin de faciliter la compilation et la diffusion des données relatives à la sécheresse;
- v) Accroître l'échange de connaissances et d'informations sur les prévisions météorologiques et les conditions climatiques entre les parties prenantes locales, régionales et internationales;
- vi) Consacrer davantage de fonds et d'appui à la recherche-développement sur les causes et les conséquences de la sécheresse, y compris les perspectives sociales et écologiques;

c) *Accroître la capacité d'adaptation des communautés face aux situations de sécheresse* et, dans ce contexte :

i) Accroître la capacité de résistance sociale et économique dans les communautés exposées à la sécheresse en encourageant l'administration locale des biens fonciers, grâce aux principes de bonne gouvernance, à la production mixte d'animaux et de cultures, à la mise en œuvre de plans de gestion de l'eau et à l'élargissement des systèmes d'assurance contre les aléas climatiques fondés sur un indice météorologique;

ii) Allouer des fonds à la recherche et à la mise au point de variétés de semences résistant à la sécheresse et généraliser l'accès à ces variétés, en particulier dans les pays en développement exposés à la sécheresse;

iii) Promouvoir des pratiques viables d'utilisation des terres qui permettent de lutter contre la sécheresse et de s'y adapter, notamment en replantant dans les terres exploitées des arbres résistant à des températures élevées et en éclaircissant les forêts touchées par la sécheresse;

iv) Promouvoir des solutions et des pratiques techniques novatrices en les combinant avec les connaissances traditionnelles en vue d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau, y compris des systèmes d'irrigation efficaces, la récupération de l'eau de pluie et le recyclage des eaux;

d) *Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le financement* et, dans ce contexte :

i) Promouvoir l'accès abordable à la technologie appropriée et nécessaire et offrir les moyens correspondants de renforcement des capacités pour favoriser une utilisation efficace et viable des rares ressources et des terres arables;

ii) Assurer les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide qui permettent une atténuation et une adaptation rapides ainsi que l'amélioration des plans de gestion relatifs à la sécheresse;

iii) Resserrer la coopération dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio tout en respectant les mandats particuliers de chacune d'entre elles.

E. Désertification

5. La désertification et la dégradation des sols continuent d'avoir des effets préjudiciables sur les activités agricoles, le développement rural et urbain, l'utilisation des terres, les ressources en eau et les mesures prises pour éradiquer la faim et promouvoir la santé et le bien-être dans les déserts et les zones adjacentes. Pour lutter contre la désertification et la dégradation des sols, il faut appliquer des politiques qui rattachent l'utilisation des terres et les moyens de subsistance aux objectifs du développement durable en tenant compte des effets des changements climatiques sur la dégradation des sols et la désertification. La lutte contre la désertification est un élément essentiel de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets ainsi que de la réduction des pertes mondiales en biodiversité. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Renforcer le cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques* et, dans ce contexte :

- i) Intégrer les plans d'action nationaux dans les cadres de développement, comme les stratégies nationales de développement durable, les stratégies d'atténuation de la pauvreté et d'autres programmes pertinents;
- ii) Faire en sorte que les plans d'action nationaux des petits États insulaires incluent la question de la désertification des zones côtières;
- iii) Appuyer l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi que du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018), notamment grâce à la coopération régionale et internationale, à la fourniture de ressources suffisantes et prévisibles, au transfert des technologies et au renforcement des capacités;
- b) *Prendre des mesures concrètes pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification* et, dans ce contexte :
- i) Promouvoir l'utilisation durable des terres et des moyens de subsistance viables, l'accroissement de la productivité des sols, l'usage efficace des ressources en eau et une plus grande sécurité d'occupation des terres pour les populations vivant dans les zones arides;
- ii) Sauvegarder les ressources foncières grâce à une gestion communautaire des ressources naturelles;
- iii) Promouvoir la restauration des sols dégradés et leur meilleure gestion, y compris l'intégration accrue des terres réservées à l'élevage et à l'agriculture;
- iv) Concevoir des pratiques agricoles propices à la conservation et à la gestion des ressources en eau, y compris une irrigation efficace et des solutions de remplacement comme le recyclage des eaux usées;
- v) Encourager les usagers des terres à investir dans la conservation du sol et de l'eau, notamment en assurant aux ruraux pauvres, y compris les femmes, la sécurité d'occupation et les droits d'accès aux terres et aux ressources naturelles;
- vi) Promouvoir l'agroforesterie, le reboisement et le boisement afin de réduire l'érosion des sols et de promouvoir la rétention de l'eau des sols;
- vii) Adopter des mesures visant à prévenir et à réduire les tempêtes de sable et les mouvements des dunes de sable, y compris en améliorant les systèmes d'alerte rapide et en augmentant les plantations;
- viii) Encourager le recours aux connaissances et aux pratiques traditionnelles et locales concernant l'utilisation des terres, la gestion des ressources en eau et les activités agricoles;
- c) *Accroître le renforcement des capacités, le transfert des technologies et le financement* et, dans ce contexte :
- i) Promouvoir la recherche scientifique et consolider la base scientifique relative à la désertification et à la sécheresse, qui est essentielle à la prise de décisions éclairées en matière de gestion durable des terres et à l'évaluation des résultats et de l'impact des programmes de lutte contre la désertification;

- ii) Encourager la création de capacités de gestion des catastrophes au plan régional, y compris de systèmes d'information et d'alerte rapide efficaces permettant de gérer les risques associés à la sécheresse, à la désertification, à la dégradation des sols et aux changements climatiques;
- iii) Élargir l'accès aux technologies pertinentes pour évaluer, analyser et mesurer la nature, la gravité et les conséquences de la dégradation des sols et de la désertification et à des techniques de traitement, en faisant appel à la télédétection et aux systèmes d'information géographique;
- iv) Compiler, échanger et améliorer les bonnes pratiques et les enseignements tirés des méthodes suivies à divers niveaux pour lutter contre la désertification;
- v) Accroître la coopération dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio tout en respectant les mandats particuliers de chacune d'entre elles;
- vi) Doter les communautés touchées de moyens leur permettant de faire face aux effets de la désertification en encourageant la participation, notamment grâce à des approches participatives associant les communautés locales, les populations autochtones et la société civile, en particulier les femmes, à la prise de décisions et à la formulation de politiques;
- vii) Investir dans la gestion durable des terres, des forêts et des autres ressources naturelles;
- viii) Dégager davantage de ressources financières aux fins de la gestion durable des terres, y compris grâce au Fonds pour l'environnement mondial;
- ix) Mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour le mécanisme mondial de mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018);
- x) Accroître la coopération régionale, y compris l'initiative de la Muraille verte pour le Sahara lancée par l'Union africaine, et la coopération mondiale, Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;
- xi) Renforcer la coopération internationale pour le développement, y compris l'aide publique au développement, en assurant des ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et supplémentaires pour la lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

F. Afrique

6. Les bons résultats économiques affichés par l'Afrique sont la preuve d'un environnement de plus en plus favorable au développement durable. Les pays africains ont joué un rôle prépondérant s'agissant de surmonter les obstacles liés au développement durable, y compris dans le domaine de l'agriculture, et ont tracé la route à suivre sur les plans national, régional et continental grâce à des initiatives comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cependant, la croissance du produit intérieur brut (PIB) demeure inférieure à l'objectif minimal de 7 % fixé par le NEPAD et a souvent concerné des secteurs ayant une faible influence sur l'emploi et le revenu en général. L'Afrique a encore d'énormes défis à relever, notamment celui de l'investissement insuffisant dans le

secteur agricole. Elle a besoin d'une révolution écologique exclusivement africaine pour pouvoir accroître la productivité agricole, la production d'aliments et la sécurité alimentaire nationale et régionale. Elle se doterait ainsi d'une base solide pour lutter contre la pauvreté rurale, la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification. Les nombreuses crises mondiales actuelles compromettent sérieusement les perspectives de développement durable de l'Afrique, y compris dans le domaine de l'agriculture. Il importe donc qu'une action soit menée aux plans national, régional et international pour appuyer une révolution verte durable en Afrique et promouvoir les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable de ce continent. Des mesures doivent être prises pour :

a) *Revitaliser l'agriculture en tant que base du développement rural durable* et, dans ce contexte :

- i) Mettre en œuvre la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, adoptée le 10 février 2009;
- ii) Accélérer la réalisation du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD, qui constitue un cadre d'action précieux;
- iii) Atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration de Maputo tendant à augmenter d'au moins 10 % la part des budgets nationaux consacrés à l'agriculture et au développement durable;
- iv) Stimuler les investissements privés dans le domaine de l'agriculture;
- v) Accroître l'appui accordé par les pays donateurs au développement de l'agriculture africaine pour compléter la mobilisation des ressources nationales;
- vi) Intensifier les travaux de recherche-développement en matière de développement agricole et rural durable;
- vii) Renforcer la sécurité des droits d'occupation des terres et promouvoir un accès équitable aux terres, en particulier pour les femmes;
- viii) Améliorer la gouvernance foncière et réduire les conflits fonciers;
- ix) Prendre des mesures pour stimuler la productivité et la durabilité, y compris en facilitant l'accès des agricultrices au microfinancement;
- x) Incorporer les aspects sociaux de la transformation agricole dans les décisions politiques, y compris la gestion de l'exode rural, notamment en créant un solide marché de l'emploi urbain;

b) *Intégrer les agriculteurs africains à la filière d'approvisionnement agricole* et, dans ce contexte :

- i) Assurer aux agriculteurs un accès rapide à des intrants et des crédits abordables ainsi qu'à des systèmes d'assurance;
- ii) Améliorer les systèmes de développement des marchés et d'informations sur les marchés;
- iii) Développer l'infrastructure de manière à réduire les pertes avant et après la récolte;

- iv) Promouvoir les industries agricoles et la création d'une valeur ajoutée locale lorsqu'il existe un avantage comparatif;
- v) Encourager les pratiques agroécologiques;
- c) *Promouvoir un environnement favorable au développement durable* et, dans ce contexte :
 - i) S'employer, avec l'appui de la communauté internationale, à prévenir les conflits, à régler ceux en cours et à venir en aide aux pays qui en sortent;
 - ii) Respecter les principes fondamentaux de la démocratie et de la bonne gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements locaux et centraux;
 - iii) Encourager une large participation de la société civile en tant que partenaire, en particulier pour faire face à l'insécurité alimentaire;
- d) *Assurer l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial* et, dans ce contexte :
 - i) Mieux intégrer les agriculteurs sur les marchés mondiaux;
 - ii) Accélérer l'intégration régionale de l'Afrique et son accès aux marchés mondiaux;
 - iii) Promouvoir une conclusion réussie et rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement de manière à favoriser les intérêts des pays en développement, d'Afrique en particulier;
 - iv) Encourager une coordination accrue entre l'Union africaine, les partenaires du NEPAD et les communautés économiques régionales;
- e) *Continuer de réduire la dette des pays africains* et, dans ce contexte :
 - i) Obtenir des mesures supplémentaires, y compris de la part du Club de Paris et d'autres donateurs, pour alléger la dette des pays africains;
 - ii) Faire bénéficier de l'allègement de la dette même ceux qui n'ont pas droit à l'aide consacrée aux pays pauvres très endettés (PPTE);
- f) *Accroître l'aide au développement consacrée à l'Afrique* et, dans ce contexte :
 - i) Augmenter l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre des divers programmes parrainés par le NEPAD, en particulier le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et le programme relatif à l'environnement;
 - ii) S'assurer que les engagements visant à doubler l'aide publique au développement en Afrique d'ici à 2010 sont tenus aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui de l'élimination de la pauvreté;
 - iii) S'assurer que l'augmentation du volume de l'aide publique au développement s'accompagne d'une amélioration de la qualité et de la prévisibilité de cette aide;

- iv) Adapter l'aide publique au développement aux priorités et aux systèmes des pays bénéficiaires de manière à en accroître la maîtrise par les pays, ainsi que l'efficacité;
- v) Augmenter les ressources consacrées à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;
- g) *Accroître les investissements nationaux et étrangers* et, dans ce contexte :
- i) Accroître l'investissement dans tous les types d'infrastructure et dans l'entretien des infrastructures déjà en place, en particulier en milieu rural pour y encourager le développement, ainsi que l'investissement dans les sources d'énergie renouvelables;
- ii) Augmenter les flux de capitaux privés vers l'Afrique en créant un climat favorable à l'investissement grâce à la coopération internationale et à la conclusion de partenariats mondiaux;
- iii) Appuyer la diversification économique grâce aux investissements et privilégier les activités qui ajoutent une valeur aux exportations;
- h) *Améliorer la distribution des revenus et promouvoir le développement social* et, dans ce contexte :
- i) Faire bénéficier davantage l'ensemble de la population des recettes des industries extractives;
- ii) Augmenter les dépenses nationales et les flux d'aide internationale destinés au secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'au renforcement des capacités, à la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau et aux partenariats public-privé;
- iii) Renforcer les systèmes de soins de santé, en mettant l'accent en particulier sur la réduction de la mortalité maternelle et la lutte contre le VIH/sida et le paludisme;
- iv) Améliorer la qualité de l'éducation, en accordant une attention particulière à l'éducation des femmes et à l'éducation dans les régions sortant d'un conflit;
- v) Créer des centres d'excellence pour l'ensemble du système de gestion du savoir et d'enseignement supérieur;
- i) *Promouvoir, favoriser et appuyer l'adaptation aux changements climatiques* et, dans ce contexte :
- i) Aider l'Afrique à tirer le meilleur parti des instruments internationaux, existants et à venir, relatifs au financement et au renforcement des capacités liées aux changements climatiques, y compris le mécanisme pour un développement propre;
- ii) Mobiliser de nouvelles ressources financières de toutes origines afin de renforcer la capacité des pays africains de s'adapter aux changements climatiques;
- iii) Appuyer l'initiative de la Muraille verte pour le Sahara lancée par l'Union africaine;

- iv) Encourager le transfert de technologies adaptées en vue de l'atténuation des effets des changements climatiques, de l'adaptation à ces changements et de la lutte contre la désertification;
- v) Encourager la planification et la gestion intégrées des ressources en eau;
- vi) Améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalières.

G. Corrélations et questions intersectorielles, y compris les moyens d'exécution

7. Les politiques et les mesures concrètes visant à accélérer l'exécution devraient être pluridisciplinaires, multisectorielles et complémentaires. Les politiques envisagées devraient prendre en considération les corrélations entre les questions et les modules thématiques afin de réaliser des synergies et des gains communs.

8. Les stratégies nationales de développement durable devraient envisager de façon intégrée les trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental), y compris la dimension sociale de la mondialisation, l'égalité entre les sexes et la responsabilité et la participation des parties prenantes. Il serait utile que ces stratégies fassent l'objet d'évaluations stratégiques.

9. La revitalisation de l'agriculture et la promotion du développement rural peuvent apporter une importante contribution à l'éradication de la pauvreté et de la faim et à la réalisation de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'amélioration de la santé, à l'autonomisation des femmes et à la création de possibilités d'emplois productifs pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales. Des mesures doivent être prises pour :

a) Accroître les fonds consacrés aux systèmes de santé publique afin d'améliorer les services de soins de santé, y compris pour lutter contre des maladies comme la tuberculose, le paludisme et le VIH/sida;

b) Promouvoir l'éducation primaire pour tous dans les zones rurales et élargir les possibilités d'éducation à tous les niveaux, ainsi que les programmes de formation pour les jeunes ruraux;

c) Consolider les initiatives internationales de renforcement des capacités qui évaluent les corrélations entre la santé et l'environnement, afin d'améliorer la base de connaissances utilisée dans les interventions nationales et régionales face aux menaces que l'environnement fait peser sur la santé;

d) Prendre des mesures pour améliorer et conserver les moyens de subsistance des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les exploitants agricoles nomades, les peuples autochtones, les handicapés et les personnes vivant dans des zones isolées dans les pays en développement;

e) Autonomiser les femmes rurales et promouvoir la sécurité d'occupation pour les agricultrices; axer les stratégies de renforcement des capacités sur les agricultrices et sur les ménages dirigés par une femme;

f) Renforcer la capacité des petits États insulaires en développement sur le plan des ressources humaines et des institutions aux fins du développement intégré et de la gestion durable des ressources naturelles des zones rurales, y compris les zones côtières et les exploitations de pêche marine, et doter les communautés rurales

de ces petits États des moyens leur permettant de subvenir à leurs propres besoins, notamment en autonomisant les femmes et les jeunes.

10. La promotion de modes de production et de consommation viables est une question qui touche à plusieurs domaines, notamment l'agriculture et l'alimentation. L'agriculture et la modification de l'utilisation des sols contribuent largement aux émissions de gaz à effet de serre, mais les pratiques agricoles viables peuvent présenter des avantages considérables en matière de stockage du carbone, tout en aidant à protéger la base de ressources naturelles. En ce qui concerne ces questions interdépendantes, des mesures doivent être prises pour :

- a) Promouvoir des modes de consommation et de production viables, en premier lieu dans les pays développés, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées;
- b) Appuyer la production agricole viable, y compris les nouvelles méthodes d'agriculture;
- c) Encourager les approches fondées sur la science et sur le cycle de vie qui peuvent aider à promouvoir des pratiques de production plus viables et offrir aux consommateurs des possibilités de consommation plus durables.

11. Les changements climatiques constituent un problème transversal qui peut compromettre la mise en œuvre des plans de développement durable intersectoriels aussi bien que sectoriels, et doit être abordé dans le contexte du développement durable. À cet égard, des mesures doivent être prises pour :

- a) Accroître les mesures d'adaptation aux changements climatiques et les intégrer aux stratégies agricoles et de développement durable, à la gestion durable des terres et aux plans d'action concernant la lutte contre la désertification et la sécheresse;
- b) Suivre et évaluer l'impact des changements climatiques sur l'agriculture;
- c) Encourager le développement, le transfert et la dissémination de nouvelles variétés de cultures résistantes et de nouvelles méthodes de gestion des sols afin de réduire les vulnérabilités à l'égard des changements climatiques et d'atténuer davantage les effets de ces changements;
- d) Tirer le plus grand parti des pratiques agricoles visant à augmenter la teneur des sols en carbone, y compris en utilisant le biochar (charbon végétal), afin d'accroître la productivité agricole et le piégeage du carbone;
- e) Promouvoir les échanges régionaux visant à diffuser les connaissances et les données d'expérience sur les stratégies d'adaptation agricole parmi les pays qui sont confrontés à des conditions climatiques similaires;
- f) Inclure l'aménagement et la gestion durable des terres dans les stratégies relatives à l'adaptation aux changements climatiques;
- g) Inclure les risques de changement climatique dans les plans de lutte contre la sécheresse et la désertification;
- h) Appliquer la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement de manière à tenir compte des besoins d'adaptation face aux changements climatiques.

12. Les moyens d'exécution englobent une série d'options politiques et de mesures concrètes, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intersectorielles et sectorielles en matière de développement durable; la création et le fonctionnement rationnel de diverses institutions, notamment dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation, de la commercialisation, du contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaire; des investissements dans les infrastructures et les structures rurales; l'élaboration et l'application de lois et de règlements concernant les terres (en particulier les droits fonciers); la promotion des expériences réussies en vue de leur transposition à une plus grande échelle; et la coopération internationale, notamment en matière de financement, de transfert de technologies, de promotion du commerce, d'accès aux marchés et de renforcement des capacités. Les moyens d'exécution locaux et nationaux propres au Module thématique du cycle d'application 2008-2009 ont déjà été abordés dans le présent document; les mesures énumérées ci-après concernent essentiellement la coopération internationale :

a) *Améliorer le financement dont dispose le développement durable* et, dans ce contexte :

i) Accroître l'aide publique au développement accordée par les pays développés aux pays en développement de façon durable et prévisible, conformément au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et tenir les engagements de la Conférence d'examen de Doha sur le financement du développement;

ii) Accroître l'efficacité de l'aide en respectant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle;

iii) Accroître l'appui multilatéral du Fonds pour l'environnement mondial et des institutions financières internationales, ainsi que l'appui du Fonds pour l'adaptation créé au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

iv) Créer un environnement favorable aux flux de capitaux privés, y compris l'investissement étranger direct, afin de favoriser la croissance économique et de contribuer au transfert des technologies, à la création d'emplois, au développement des infrastructures et à l'amélioration de l'accès aux services d'experts commerciaux, aux marchés des capitaux et des produits mondiaux et aux réseaux de distribution;

v) Élaborer des mécanismes institutionnels plus efficaces en matière de gestion de la dette et de viabilité du niveau d'endettement, surtout pour les pays les moins avancés;

vi) Améliorer l'accès au financement, y compris au microfinancement, et concevoir de nouvelles sources et méthodes de financement;

b) *Rendre le système mondial des échanges commerciaux plus équitable* et, dans ce contexte :

i) Promouvoir un système d'échange multilatéral, ainsi que des accords d'échanges régionaux, qui soient plus favorables à l'agriculture, notamment en améliorant l'accès sur les marchés des exportations agricoles des pays en développement, y compris des produits de transformation, et en supprimant les subventions qui faussent les échanges commerciaux dans les pays développés;

- ii) Assurer l'accès sans taxes et sans quotas des exportations des pays les moins avancés dans les pays développés et sur d'autres marchés;
 - iii) Encourager la conclusion réussie et rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement afin d'aider à surmonter les difficultés actuelles dans le secteur agricole et de fournir ainsi des avantages concrets aux agriculteurs des pays en développement, notamment les pays les moins avancés;
- c) *Multiplier les efforts de renforcement des capacités et de transfert des technologies* et, dans ce contexte :
- i) Réaliser des programmes ciblés de renforcement des capacités dans les domaines thématiques et en ce qui concerne les corrélations et les questions intersectorielles qui s'y rapportent, en coordination avec les institutions locales et nationales;
 - ii) Consolider la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire afin d'accroître les ressources financières, le renforcement global des capacités, le savoir-faire et le transfert de technologies, y compris dans les domaines thématiques de la mise en œuvre du cycle de 2008-2009, tels que la gestion et l'aménagement durables des terres;
 - iii) Appliquer pleinement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et placer le transfert des technologies au cœur des initiatives de développement menées par le système des Nations Unies;
 - iv) Augmenter les investissements dans la recherche-développement, s'agissant en particulier des technologies agricoles viables, et accélérer le transfert et la diffusion de ces technologies auprès de tous les agriculteurs, notamment dans les zones rurales isolées;
 - v) Promouvoir le transfert de technologies à l'appui d'une agriculture et d'un développement rural viables, de la lutte contre la sécheresse et la désertification et de la réalisation d'une révolution verte durable, en particulier en Afrique;
- d) *Assurer le suivi* et, dans ce contexte :
- Établir un processus d'examen de la mise en œuvre des décisions prises par la Commission du développement durable à sa dix-septième session.

III. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale

25. À la 10^e séance, le 27 février 2009, les participants étaient saisis du projet de rapport de la Réunion intergouvernementale préparatoire, faisant l'objet du document E/CN.17/IPM/2009/L.1.

26. À la même séance, la Commission a adopté le rapport et a pris note du projet de document de négociation de la Présidente en vue de le transmettre à la Commission du développement durable à sa dix-septième session, prévue du 4 au 15 mai 2009 (voir par. 24 ci-dessus).